

M. TRUEMAN: Je ne dis pas qu'il faille absolument ni qu'il suffise d'avoir une salle de lecture. Nous en voulons, mais nous ne nous fondons pas uniquement là-dessus.

M. FISHER: Cela ne me satisfait que partiellement car j'ai connu assez de maisons d'étudiants pour savoir qu'il est impossible de surveiller une telle collection si la bibliothèque elle-même n'en est pas chargée de l'administration. Autrement, à qui donc incombe cette responsabilité?

M. CLAXTON: Je puis vous dire ceci, messieurs. Il y a environ un an, la faculté des sciences politiques de l'Université Queen's m'a invité à faire une conférence à certains étudiants avancés. Nous nous sommes réunis à la maison des étudiants. Il y avait là 40 personnes. Dans la pièce d'à côté, un autre groupe d'étudiants s'étaient réunis pour parler de littérature et dans une troisième pièce, toujours au même étage, d'autres étudiants encore écoutaient de la musique reproduite par un appareil à haute fidélité. Il me semble que tout cela servait la cause des arts, des humanités et des sciences sociales!

M. FISHER: J'ai travaillé quelques années à l'Université Queen's et je demeure sceptique.

M. MCGEE: M. Fisher se rebutait lorsque l'ai parlé d'un tel scepticisme quand il s'agissait du contrôle exercé par le Parlement. Nous avons cependant un bon exemple en ce moment. M. Fisher expose un point de vue que je partage mais qui entre en conflit avec celui du Conseil des Arts et c'est pourquoi j'ai parlé de scepticisme. Il me semble que cette loi, à son origine et au cours de son évolution, se fonde sur un tel scepticisme et je me demande si d'après l'expérience qu'il a eue jusqu'à aujourd'hui, le témoin partage ce scepticisme à l'égard du contrôle ou de la participation du Parlement relativement aux initiatives du Conseil des Arts.

M. CLAXTON: Il ne m'appartient pas d'interpréter une loi adoptée par le Parlement. Je dirai cependant que même si le Comité n'a que les faibles pouvoirs que vous avez mentionnés dans votre première question adressée à M. Sellar, même si les opinions du Comité ne sont pas exposées dans une résolution ou dans un rapport et même si ces opinions ne sont pas adoptées par le Parlement, le Conseil des Arts ne peut pas ne pas tenir compte des simples discussions qui ont eu lieu sur toutes ces questions. Je dirais même que l'on accorderait beaucoup plus de poids à vos remarques qu'à l'article du rédacteur d'un journal.

M. MCGEE: En d'autres termes, on accorderait donc moins d'importance aux opinions exprimées par notre Comité qu'à celles d'un journalisme?

M. CLAXTON: Mais non, c'est le contraire.

Le PRÉSIDENT: Une des raisons pour lesquelles on a accordé beaucoup d'indépendance au Conseil des Arts n'est-elle pas précisément d'éviter tout genre et toute forme de népotisme?

M. CLAXTON: Je ne sais pas s'il conviendrait de parler ici de népotisme!

M. WALKER: Que voulez-vous dire par ce mot?

Le PRÉSIDENT: Je veux dire que le Conseil doit être aussi indépendant et aussi judicieux que possible dans l'octroi des bourses.

M. PICKERSGILL: En fait, je voudrais faire une remarque qui ferait suite à celle de M. McGee. Il se trouve que je suis la seule personne ici à avoir joué quelque rôle dans la décision de présenter cette mesure au Parlement. Je crois qu'il y a une chose qui s'est manifestée très clairement pour tout ce qui a trait aux universités, c'est que ceux qui ont proposé cette mesure, de même, me semble-t-il, que la plupart de ceux qui l'ont appuyée, estimaient que l'on devait accorder toute l'importance possible au point de vue exposé par la Conférence nationale des universités canadiennes, étant donné que